

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LASGRAÏSSES étant assemblé en session ordinaire, à la Salle de Ferrières, après convocation légale, sous la présidence de M. ASSIÉ Alain, Maire.

Etaient présents : Alain ASSIÉ, Éric FREALLE, William VERGNES, Marie-Odile RIBOUD, Saadia OUMOUZOUNE, Eunice MASSOUTIÉ, Florian GUIBBAUD, Patricia MAUREL, Florent PREYNAT, Alain REILLES, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Alain PRADES.

Absent : Néant.

Absent excusé et représenté : Vincent PAKULA par Florent PREYNAT.

Secrétaire de séance : Eunice MASSOUTIÉ.

Date de la Convocation le 10 novembre 2022 - Date d’Affichage : le 10 novembre 2022

Nombre de Conseillers : 14	Abstentions : 0
Présents : 13	Vote pour : 14
Votants : 14	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

FERMETURE D’UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D’ADJOINT ADMINISTRATIF ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 18 NOVEMBRE 2022

(CAS OU L’EMPLOI POURRAIT ETRE POURVU PAR UN CONTRACTUEL EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.332-8-3° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE L)

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée que la demande de renouvellement du contrat PEC auprès de l’organisme CAP EMPLOI a finalement été acceptée par les services de l’Etat et la convention tripartite a été signée le 19 septembre 2022 par les différentes parties engagées.

Le contrat de notre agent PEC en poste comme Secrétaire Administrative a donc été renouvelé pour une période de 6 mois, allant du 1^{er} octobre 2022 au 31 mars 2023.

La création d’un poste de contractuel de droit public de Secrétaire Administrative, en application au Code Général de la Fonction Publique n’a, par voie de conséquence, plus lieu d’être car il ferait doublon avec le poste du contrat PEC.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fermer ce poste précédemment crée par délibération 2022/021 du 13 septembre 2022, respectant ainsi la clause suspensive dans la rédaction de cette délibération.

Le Conseil Municipal de Lasgraïsses,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

.../...

DECIDE

- La suppression à compter du 18 novembre 2022 d'un emploi permanent de Secrétaire Administrative dans le grade d'Adjoint Administratif à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires.

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 18 NOVEMBRE 2022

<u>Filière Administrative</u>	<u>AVANT</u> Nombre et Durée	<u>APRES</u> Nombre et Durée
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe - Titulaire	1 poste TC (35 H)	1 poste TC (35 H)
Adjoint Administratif - Non titulaire	1 poste à TNC (14 H)	1 poste à TNC (14 H)
Adjoint Administratif - Non titulaire Type CAE-CUI	1 poste à TNC (20 H)	1 poste à TNC (20 H)
Adjoint Administratif - Non titulaire	1 poste à TNC (20 H)	
<u>Filière Technique</u>		
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe - Titulaire	1 poste à TC (35 H)	1 poste à TC (35 H)
Adjoint Technique – Non Titulaire	1 poste à TNC (2 H)	1 poste à TNC (2 H)
<u>TOTAL :</u>	6 postes	5 postes

Certifié conforme au registre.

Fait à LASGRAÏSSES, le 18 novembre 2022

**Le Maire,
Alain ASSIÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

de sa transmission en Préfecture le : 18/11/2022

de sa publication / de sa notification le : 18/11/2022

